

Discours prononcé par Pierre Poivre aux habitants de l'Isle de France

=====

**NOTE INTRODUCTIVE**

Nous reproduisons l'édition 1769 des deux discours de Pierre Poivre prononcés à l'Isle de France. Elle ne varie pas de la première édition réalisée en 1768 sur l'imprimerie de l'Isle de France qui venait d'y être installée. Nous avons choisi la plus ancienne édition dont nous disposions (Google) mais nous avons indiqué en note les légères modifications intervenues lors de l'édition la plus diffusée, dans les *Oeuvres complètes* à partir de 1797. La Révolution est passée par là, d'où de légers ajustements. Deux notes ajoutées dans l'édition 1797 citent Bernardin de Saint-Pierre. Sont-elles dues à Pierre-Samuel Du Pont de Nemours ou à son épouse, la veuve de Pierre Poivre ?

En 1769, le texte des deux discours était vendu soit avec les *Voyages d'un philosophe*, soit séparément. Dans les deux cas les deux discours sont annoncés par la page de garde reproduite ci-dessous.

Nous avons respecté l'orthographe de l'une ou l'autre édition (69 ou 97), choisissant tantôt l'une, tantôt l'autre, au bénéfice de l'orthographe qui nous est la plus familière. Contrairement à ce qu'on aurait pu supposer, c'est souvent celle de l'édition 1769 qui est la plus contemporaine. (Affaire de typographe probablement)

Le deuxième discours de Poivre est reproduit à part, à la date du 3 août 1767.

\*

**Perception du discours de Poivre par le gouverneur Dumas :**

Il nous a semblé intéressant de rapporter comment le gouverneur de l'époque, Jean-Daniel Dumas avait jugé le premier discours de Poivre. Ce bref récit est extrait d'un mémoire de justification de son administration qu'il envoya au ministre après son retour en France :<sup>1</sup>

« Le premier pas qu'il [Poivre] fit à notre arrivée fut de convoquer à mon insu et d'indiquer chez lui une assemblée<sup>2</sup> des syndics et députés et des habitants notables. Je n'en fus instruit que le matin du jour fixé pour cette assemblée au moment de monter à cheval pour aller reconnaître la campagne. L'objet de cette convocation clandestine dans sa forme était de capter la confiance des habitants, de se faire regarder comme l'administrateur unique, comme le seul dépositaire de la confiance, comme le canal de toute prospérité générale et particulière, et de me borner par là dans l'opinion publique à la discipline et police de la Légion. Un discours préparé avec art, où chaque période commençait à la première personne du singulier décèle ses intentions. Dans les principes de la Législation, dans les limites et le concert des deux pouvoirs, ce discours, prononcé si l'on veut, par M. Poivre au nom des deux administrateurs devait m'avoir été communiqué d'avance, car M. Poivre n'avait pas le droit de parler tout seul, ni celui de me faire parler sans aveu.<sup>3</sup> Je réparerai autant que la circonstance le permit l'indécence d'une telle démarche en remettant mon voyage au lendemain pour être présent à l'assemblée que je fis tenir dans la salle du gouvernement ; mais M. Poivre s'appliqua à insinuer que je me mêlais en cela de choses qui ne me regardaient pas, et que pour le bien de la paix, il consentait à me laisser cet air d'influence que j'affectais ».

=====

---

<sup>1</sup> Lettre de Dumas au ministre du 20 juillet 1769 (=> base docu)

<sup>2</sup> *Indiquer une assemblée, une session, etc.* Fixer le jour, l'époque où elle aura lieu. (Dic. de l'Académie Française 1835)

<sup>3</sup> *Sans mon aveu* : sans mon consentement, contre ma volonté, contre mon gré.

[Page de garde dans l'édition de 1769 des deux discours]

# DISCOURS

PRONONCÉS

*PAR M. POIVRE,*

COMMISSAIRE DU ROI ;

*L'un, à l'Assemblée générale des Habitants de l'Isle de France,  
lors de son arrivée dans la Colonie*

*L'autre, à la première Assemblée publique du Conseil supérieur,  
nouvellement établi dans l'Isle.*

A LONDRES,

*Et se vend A LYON,*

Chez J. DE VILLE , & L. ROSSET, Libraires  
rue Merciere.

=====

**M. DCC. LXIX.**



## DISCOURS

*PRONONCE PAR M. POIVRE ,  
à son arrivée à l'Isle de France , aux Habitants  
de la Colonie, assemblés au Gouvernement.*

### MESSIEURS,

LES ordres du Roi qui m'ont envoyé dans cette Colonie [pour l'administrer]<sup>1</sup> en qualité de commissaire pour Sa Majesté<sup>2</sup>, me disent en termes précis de ne rien négliger de tout ce qui pourra contribuer à son bonheur.

Vous serez convaincus de l'intérêt singulier que notre [Souverain]<sup>3</sup> et son digne ministre prennent à la félicité des Colons de ces îles, par l'énumération des bienfaits [dont Sa Majesté vous prévient.]<sup>4</sup>

Outre le nouveau Conseil supérieur que le Roi vient d'établir dans cette île, pour y faire régner la justice, protéger les mœurs, et punir le crime qui [troulerait]<sup>5</sup> l'ordre et la paix de la Colonie, Sa Majesté a créé un Tribunal Terrier, dans la seule vue de vous assurer vos propriétés au-dedans.

Une légion de trois mille hommes est destinée à les défendre contre l'ennemi du dehors.

La liberté du commerce vous est accordée depuis le cap de Bonne-Espérance, dans toutes les mers des Indes.

Les approvisionnements en denrées de l'Europe, tels que vous les demanderez vous-mêmes, vous sont assurés. Le ministre s'est engagé d'obliger la Compagnie à vous les fournir suivant l'état de vos besoins, qui lui sera adressé annuellement.

Un tarif, arrêté par le même ministre, modère le prix de ces denrées au plus grand avantage des cultivateurs, et prévient les monopoles dont ils ont été si souvent les victimes.

Vos terres, Messieurs les Colons, seront rendues libres, comme vous l'êtes vous-mêmes ; car vous êtes exempts de toute espèce d'impositions.

Vous avez, dans les magasins du Roi, un débouché certain du superflu de tous les grains qui pourraient vous rester, faute de consommateurs. Je suis autorisé à les recevoir à un prix [qui sera convenu entre nous, &]<sup>6</sup> qui vous sera payé en lettres de-change, à trois mois de vue sur Messieurs les Trésoriers généraux des Colonies, c'est-à-dire, sur notre propre caisse. Votre paiement ne saurait être mieux assuré, et vous devez compter sur la plus grande exactitude.

---

<sup>1</sup> Supprimé dans l'édition 1797. (Les notes suivantes sont également les modifications constatées dans l'édition 1797 par rapport à l'édition de 1769).

<sup>2</sup> Les majuscules à Sa Majesté ont été supprimées, Roi devient roi, Patrie devient patrie, etc.

<sup>3</sup> remplacé par : monarque

<sup>4</sup> remplacé par : que Sa Majesté verse sur vous.

<sup>5</sup> remplacé par : troublait

<sup>6</sup> Supprimé

A la place de ces papiers-monnaie, dont la valeur a toujours été si incertaine, nous vous avons apporté de l'argent effectif, qui vous mettra dans le cas de réaliser vos fortunes, qui donnera des ressources à votre culture, et de l'activité à votre commerce.

Deux flûtes et quelques brigantins seront entretenus dans ces îles aux dépens du Roi, pour vous mettre dans l'abondance par des transports considérables de troupeaux, qui seront tirés de Madagascar.

Enfin, le Roi [a eu la bonté de]<sup>1</sup> vous a accordé, à vous spécialement, des lettres-patentes qui obligent la Compagnie de payer toutes les créances que vous avez sur elle. Vous pouvez, dès aujourd'hui, réaliser les fruits de vos travaux passés, soit en prenant dans les magasins de la Compagnie, pour les papiers dont vous êtes porteurs, les marchandises dont vous aurez besoin, soit en vous faisant délivrer des lettres-de-change, qui vous seront payées à trois mois de vue, en contrats.

Vous serez encore plus sensibles à cette marque distinguée de la protection du Roi, lorsque vous saurez que les malheurs de la dernière guerre ont laissé la Compagnie des Indes dans un délabrement difficile à réparer ; que cette Compagnie a fait les plus grands efforts pour renvoyer à des temps plus heureux, et peut-être très-éloignés, le paiement de vos créances sur elle ; que cette Compagnie étant un objet très-important pour l'Etat, semblait,<sup>2</sup> avoir droit à une protection de préférence sur vous ; mais dans ce conflit d'intérêts opposés, la justice de votre cause a trouvé un puissant appui auprès du trône; *M. [le Duc]<sup>3</sup> de Praslin* s'est déclaré hautement le protecteur des Colons, et a obtenu des lettres-patentes qui assurent et fixent le terme du paiement de vos créances sur la Compagnie.

Vous voyez, Messieurs, par l'énumération des bienfaits dont le Roi vous comble, que vous êtes les enfants chéris de la Patrie, et que toute préférence vous est accordée par celui qui en est le Père.

Voici la reconnaissance qu'il exige de vous. Sa Majesté désire, sur toutes choses, que vous soyez heureux.

[Malgré les efforts de la bienfaisance de notre Souverain,]<sup>4</sup> Le bonheur de cette Colonie, et votre honneur particulier dépendent de vous seuls. [Pour prix de ses bienfaits,]<sup>5</sup> Le Roi vous ordonne d'y travailler.<sup>6</sup>

Obéissez donc avec tout le transport de la reconnaissance et de l'intérêt à un commandement si doux à suivre, si digne de la bonté de notre Auguste Monarque. Rendez-vous heureux, en cultivant vos terres avec plus d'ardeur et plus d'intelligence que vous ne l'avez fait jusqu'à présent. Pensez que vous êtes tout-à-la fois les défenseurs et les nourriciers de cette Colonie pendant la paix.

Vous êtes plus : pendant la guerre, la patrie vous regarde comme les défenseurs de nos comptoirs des Indes et les nourriciers des escadres, ainsi que des troupes qui vous seront envoyées, tant pour défendre vos propriétés, que pour protéger notre commerce national en Asie.

Jusqu'ici chaque Colon, aveuglé par son intérêt privé, n'a regardé cette Colonie que comme un lieu de passage, et ne s'est attaché qu'aux moyens de faire une rapide fortune par toutes sortes de voies, pour retourner promptement en France.

Permettez-moi de vous le dire, Messieurs, le Colon qui, sous un ciel aussi heureux que celui de cette île, habitant une terre aussi fertile, exempt de toute espèce d'impositions et de droits, au milieu de toutes les productions de l'univers que la mer lui apporte, n'a pas su se procurer le bonheur qu'il cherche, ne le trouvera jamais en France.

Voyez la plupart de ceux qui ont été séduits par une erreur aussi dangereuse ; les uns ont été emportés par le premier hiver dont ils ont essuyé les rigueurs ; les autres, après avoir consommé en peu de temps cette fortune qui leur avait promis des plaisirs si séduisants, si durables, à peine échappés à tous les maux que traîne après lui un froid dont ils avaient perdu la douloureuse habitude, se sont hâtés de revenir dans cette île, dont ils avaient d'abord méconnu les avantages.

---

<sup>1</sup> supprimé. ( nous rappelons que toutes les notes constatent les modifications apportées à l'édition 1797 par rapport à l'édition de 1769).

<sup>2</sup> ajouté : à beaucoup de gens,

<sup>3</sup> supprimé

<sup>4</sup> supprimé

<sup>5</sup> supprimé

<sup>6</sup> ajouté : c'est l'unique prix qu'il veuille de ses bienfaits.

Interrogez-les, ils vous diront combien tous les plaisirs bruyants de la Capitale qui vous séduisent de loin, sont misérables, lorsqu'on les voit de près ; ils vous diront que des douze mois de l'année, qui, dans cette île sont un printemps continu, en France on en passe six dans la douleur : la nature entière n'y offre que des objets tristes, et paraît dans un état de mort, frappée de la malédiction du Ciel. L'humanité, accablée des besoins que la rigueur du froid multiplie, y est pendant ces six mois assaillie de rhumes, de goutte, de rhumatismes, de fluxions de poitrine, et d'une foule de maladies très-rares, ou inconnues dans l'heureux climat de cette île.

Ils vous diront que si l'on veut acheter une terre, soit pour assurer son revenu, soit pour se livrer aux charmes de l'agriculture, on en est bientôt dégoûté par le peu de rapport du sol de France, comparé avec celui des terres de notre île. Là, des terres usées ne produisent qu'à force de travail, d'engrais et de dépenses. On retire dans les bons terrains deux récoltes en trois années ; et quelles récoltes, en comparaison de chacune de celles que votre sol vous fournit doubles annuellement ? D'ailleurs, en achetant des terres en France, on achète en même temps une foule de procès qui enlèvent le repos et consomment la fortune.

Ils vous diront que lorsqu'on pense être propriétaire, et jouir tranquillement de son revenu, on reçoit assignation sur assignation pour payer des droits inconnus dans cette île. La dîme ecclésiastique, les servitudes, les droits de lods et ventes, et plusieurs autres redevances seigneuriales ; enfin, dans les années malheureuses, les Impositions Royales ne laissent presque aucun revenu. On est sans cesse harcelé par les Fermiers des droits, par des Collecteurs, par des Commissaires à terriers, par des Inspecteurs de grands chemins, par des préposés aux corvées, par des gardes-chasse et par une foule d'hommes bien autrement terribles dans les campagnes, que tous les insectes qui même en France sont presque en aussi grand nombre, que le sont ici ceux dont vous vous plaignez.

Je n'exagère rien, votre intérêt seul me dicte les vérités que je vous rappelle. Vous devriez les connaître aussi bien que moi, mais une longue absence vous les a fait oublier, comme la santé, ou la prospérité continuelle font oublier facilement et les maladies, et les malheurs innombrables qui affligent l'humanité.

Revenez donc de l'erreur dans laquelle vous étiez tombés. Attachez-vous à une Colonie, où le climat, la situation, le sol, l'aisance, la liberté, tout concourt à votre bonheur. Elevez aujourd'hui vos âmes au dessus du vil intérêt qui vous aveuglait.

Reconnaissez la dignité de votre position. Vous êtes entre la métropole et les ports de l'Asie, où elle fait son commerce, pour assurer de ce côté ses intérêts. La Patrie, qui vous regarde avec tendresse, compte sur vous, comme sur des sentinelles avancées, pour aider à ses opérations. Votre devoir, votre intérêt, votre gloire sont de garder votre poste, de procurer avec ardeur des subsistances abondantes pour vos frères navigateurs qui vous rendent, à vous particulièrement, en même-temps qu'à notre pays, les secours<sup>1</sup> les plus fatigants et tout-à-la-fois les plus utiles.

En portant la culture de vos terres à sa plus grande perfection, vous remplirez les vues de la Patrie ; vous reconnaîtrez ses bienfaits ; vous en mériterez de nouveaux.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que le gouvernement a vu avec indignation ces dernières émigrations d'une multitude de Colons, qui ont emporté en France des fortunes énormes, faites dans des temps également malheureux, et à la nation qui s'est épuisée pour soutenir cet établissement, et à la Colonie elle-même, qui, malgré tant de dépenses, loin d'être en état de fournir les secours qu'on devait en attendre, s'est vue dans la plus cruelle détresse.

Si ces fortunes étaient venues de la culture des terres, si elles avaient été faites en fournissant à nos escadres des vivres abondants, qui les eussent mises dans le cas de défendre nos comptoirs de l'Asie, alors elles eussent été utiles à la nation, le Ciel et la terre se seraient réunis pour les bénir et les approuver ; Mais ces fortunes ont été faites la plupart aux dépens de la Patrie, dont elles ont augmenté les malheurs.

Est-ce donc pour enrichir promptement quelques particuliers, quelques sang-sues publiques, que l'Etat entretient à grands frais, à quatre mille lieues de ses ports, une île qui est<sup>2</sup> un gouffre capable

---

<sup>1</sup> remplacé par : services

<sup>2</sup> ajout de : jusqu'à présent n'a dû paraître qu'un

d'engloutir seul tous ses trésors, sans améliorer sa situation ? Plus de 60 millions ont été dépensés dans cette île, depuis sa prise de possession. Où trouverons-nous ici l'emploi d'une somme si immense ? En quoi l'Isle de France est-elle aujourd'hui, à proportion de tant de dépenses et de tant de travaux, plus utile à l'Etat, qu'elle ne l'était lorsque les premiers Français y mirent le pied.

Si cette île produit aujourd'hui quelques grains nourriciers, si on y trouve quelques troupeaux en petit nombre, ces productions dédommagent-elles l'Etat, non seulement de ses dépenses, mais de la perte immense de ses bois et de la détérioration qui en est la suite ?

Des hommes avides et ignorants, ne pensant que pour eux-mêmes, ont ravagé l'île, en détruisant les bois par le feu ; empressés de faire, aux dépens de la Colonie, une fortune rapide, ils n'ont laissé à leurs successeurs que des terres arides, abandonnées par les pluies, et exposées sans abri aux orages et à un soleil brûlant.

La nature a tout fait pour l'Isle de France : les hommes y ont tout détruit. Les forêts magnifiques qui couvraient le sol, ébranlaient autrefois par leurs mouvements les nuages passagers, et les déterminaient à se résoudre en une pluie féconde. Les terres qui sont encore en friche, n'ont pas cessé d'éprouver les mêmes faveurs de la nature ; mais les plaines qui furent les premières défrichées, et qui le furent par le feu, sans aucune réserve de bois, pour conserver au moins de l'abri aux récoltes, et une communication avec les forêts, sont aujourd'hui d'une aridité surprenante, et par conséquent beaucoup moins fertiles ; les rivières mêmes, considérablement diminuées, ne suffisent pas toute l'année à abreuver leurs rives altérées ; le Ciel, en Leur refusant les pluies abondantes ailleurs, semble y venger les outrages faits à la nature et à la raison.

Presque toutes les terres de cette île sont concédées sans économie, sans discernement, sans principes ; mais enfin elles sont concédées, et toutes ces terres peuvent à peine nourrir leurs habitants.

Encore quelques années de destruction, et l'isle de France ne sera plus habitable ; il faudra<sup>1</sup> l'abandonner.

Voilà donc quel est le fruit de ces dépenses énormes que l'Etat fait depuis quarante années pour l'établissement de cette Colonie.

Les trésors de la France, Messieurs, sont le fruit sacré des travaux, des sueurs et du sang de nos Concitoyens, Assez et trop longtemps ils ont été employés ici inutilement ; ils ont été dissipés et pillés par des mains sacrilèges. Les temps du désordre sont passés. La Patrie honorant de sa confiance notre nouvelle Administration, consent de faire encore un effort pour le soutien de cette Colonie ; mais si dans l'espace de trois ou quatre années, l'île n'est pas en état de nourrir ses habitants, et ne promet pas de faire subsister les escadres qu'une nouvelle guerre obligerait d'envoyer aux Indes, je suis chargé de vous annoncer son arrêt : elle sera regardée comme indigne de tout secours, de toute protection ; elle sera abandonnée.

Le sort de cette Colonie, Messieurs, et le vôtre [qui est si étroitement lié]<sup>2</sup>, sont aujourd'hui entre vos mains ; si par une culture plus active et mieux entendue, vous vous mettez vous-mêmes dans l'abondance où le gouvernement désire vous voir, vous pouvez compter sur la plus puissante protection. Je suis chargé de vous promettre, au nom du Roi, tous les secours dont vous aurez besoin, et pendant la paix, et pendant la guerre. Vos propriétés et vos fortunes, devenues utiles à l'Etat, en seront efficacement protégées ; et soyez bien assurés que vous ne manquerez pas de défenseurs, dès que vous vous serez mis en état de les nourrir.

Que ce jour soit donc l'heureuse époque du rétablissement de la Colonie. Sensibles aux bienfaits [dont Sa Majesté vous comble aujourd'hui]<sup>3</sup>, livrez-vous aux généreux transports d'une émulation patriotique ; que vos terres devenues libres, et cultivées avec plus d'ardeur et d'intelligence, vous rapportent de plus abondantes récoltes, qui seront tout-à-la-fois la richesse de l'Etat et la vôtre.

Que les terres en friche soient mises de toutes parts en valeur, mais qu'elles soient défrichées avec la plus grande économie des bois ; que ces terres nouvellement défrichées par petites portions, restent séparées et bordées par quelques toises d'arbres de haute-futaie, qui, en garantissant vos

---

<sup>1</sup> sera et faudra, remplacés par serait ... faudrait

<sup>2</sup> supprimé

<sup>3</sup> remplacé par : de la métropole



moissons de la fureur des vents, conserveront à tout votre sol une fraîcheur et une communication salubre avec les forêts. Je vous ferai savoir successivement les intentions du [Roi]<sup>1</sup>, tant sur la manière de défricher, qui sera la seule permise à l'avenir, que sur les moyens de replanter, avec succès, des bois, dans les terres anciennement dévastées par le feu.

Qu'une partie de vos terres soit mise en pâturages pour la nourriture de vos bestiaux ; car je vous prévient que les troupeaux qui vont être transportés de Madagascar par les flûtes du Roi, seront distribués exclusivement à ceux des Colons qui auront formé des pâturages, et en proportion de l'étendue de leurs savannes.

Que toute autre culture cède aujourd'hui pour un temps à celle des grains nourriciers. L'Etat ne vous demande encore ni café, ni coton. Les hommes qu'il enverrait à votre défense, n'en vivraient pas : vous êtes trop éloignés de la Métropole, pour qu'elle puisse, en vous envoyant des défenseurs, vous envoyer en même temps de quoi les nourrir.

Tandis que les flûtes du Roi iront nous chercher au-dehors des ressources pour nous mettre dans l'abondance, tandis que les vaisseaux de la Compagnie et les armateurs particuliers seront occupés à nous apporter de toutes parts les denrées que notre île ne nous fournit pas, que tout français soit ici cultivateur et soldat ; remuons cette terre excellente ; tirons de son sein fécond les richesses qu'elle offre à notre travail ; montrons à toutes les nations jalouses de notre bonheur, et qui nous accusent d'inconstance et de légèreté, que les Français sont capables de former une Colonie puissante, quand la Patrie les anime de ses regards.

Commençons par nous mettre dans la plus grande abondance possible de denrées : le temps viendra bientôt auquel vous pourrez vous livrer à la culture de quelques objets de richesses ; alors l'abondance bien établie vous en assurera la jouissance ; alors vous serez riches et puissants : autrement, vos richesses seraient incertaines et précaires, parce que vous seriez sans puissance. Elles ne serviraient qu'à attirer sur vous les forces de l'ennemi, qui ne verrait dans cette Colonie, qu'une proie facile à enlever.

Messieurs les cultivateurs, vous êtes les colonnes de cet établissement ; il est fondé sur l'agriculture nourricière, et il ne saurait avoir un meilleur fondement. Les travaux auxquels vous vous livrez, sont par toute la terre les plus nobles et les plus honorables de ceux qui peuvent occuper l'homme. Par-tout ils intéressent le genre humain qui, sans eux, ne saurait subsister.

Ici vous exercez, comme tous les Cultivateurs du monde, les fonctions sublimes, non seulement de coopérateurs de la Providence, de bienfaiteurs de l'humanité, mais de plus, celles de soutiens de la Patrie, de protecteurs de ses établissements en Asie. Toutes ses espérances de ce côté-là sont fondées sur l'activité, sur l'intelligence et le succès de vos opérations. [Votre position est telle, que]<sup>2</sup> Les pertes que vous éprouverez dans vos cultures, seront des pertes pour l'Etat. Vos richesses, et l'abondance de vos récoltes, combleront ses vœux.

Dans une telle position, vous devez compter sur tous les égards, sur toutes les préférences du gouvernement. Les bienfaits multipliés que je vous ai annoncés aujourd'hui de sa part, vous seront tout-à-la-fois un motif pour les mériter, et un gage de ceux auxquels vos services vous donneront droit de prétendre.

Animé de son esprit, et dépositaire de sa confiance, je vous offre tous les secours que vous pouvez réclamer. L'autorité [qui m'est confiée]<sup>3</sup>, ne sera employée que pour favoriser vos travaux.

Comme, malgré la droiture de mes intentions, je pourrais me tromper dans les moyens, je compte trouver en vous les lumières dont j'aurai besoin pour vous être utile. Je vous demande avec instance vos conseils pour porter cette Colonie au plus haut degré d'abondance et de prospérité.

Ne craignez pas, Messieurs, de me fatiguer, de m'importuner; mon temps est à vous. Je ne suis venu ici, que pour servir [le Roi]<sup>4</sup>, en contribuant de toutes mes forces à votre bonheur. Instruisez-moi, hardiment de mes erreurs, soyez persuadés qu'elles seront involontaires. Faites-moi voir ce que mes

---

<sup>1</sup> remplacé par : gouvernement

<sup>2</sup> supprimé

<sup>3</sup> remplacé par : que je vais exercer

<sup>4</sup> remplacé par : notre commune patrie

seules lumières ne me feraient pas connaître, je me ferai un devoir de recevoir vos avis, de les discuter avec vous, et d'y acquiescer, dès que la justice, l'intérêt [du Roi]<sup>1</sup> et les vôtres s'y trouveront réunis.

Après une déclaration aussi sincère de notre part, si votre agriculture trouve encore des obstacles ; si quelques abus, quelques désordres en arrêtent les progrès ; si le mal se perpétue ; si tout le bien qu'il est possible de faire, ne se fait pas ; enfin si la Colonie ne parvient pas au plus haut degré de félicité auquel elle puisse parvenir, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Que pouvons-nous vous offrir de plus pour votre utilité particulière et pour l'avantage public, que toute la force de l'autorité dont nous sommes dépositaires?

Nous vous déclarerons, dans le temps, les Ordres du Roi, au sujet des Paroisses à établir dans cette île, sur l'entretien des Ministres de la Religion, sur l'ouverture et la réparation des chemins, sur la police de vos esclaves, enfin sur les différents objets de notre administration. Nous examinerons avec messieurs les Syndics de chaque quartier, nous discuterons tous ces objets, et comme l'intention de Sa Majesté est de vous favoriser en tout, que le but de notre administration est de n'agir que pour le bonheur de ceux qui y sont soumis, nous n'exigerons de vous que ce que la justice, la raison et votre intérêt bien connu en exigeraient sans l'autorité. Mais nous ne pouvons renvoyer à un autre temps de vous notifier les intentions du Roi en faveur de vos esclaves. L'humanité me presse de vous en parler dès aujourd'hui.

L'Isle de France, située sous un ciel tempéré, fondée sur l'agriculture, le plus noble et le plus utile de tous les arts, établie pour servir d'asyle à nos navigateurs, et de boulevard à nos possessions en Asie, devait n'être cultivée que par des mains libres. Une telle île ne devait avoir pour cultivateurs que des hommes armés, capables de la défendre. Ses Colons devaient être des citoyens tirés de la classe des laboureurs de la Métropole ; ils eussent été ses défenseurs redoutables, et tout à-la-fois les protecteurs de notre commerce des Indes.

La première attention du Législateur d'une telle Colonie, devait être sur-tout d'y établir des mœurs frugales, si favorables à l'agriculture ; de ces mœurs simples, mais nobles et austères, devant lesquelles le vice tremble et disparaît ; de ces mœurs qui agrandissent la sphère de l'âme, font germer en elle les [grandes]<sup>2</sup> vertus, et la portent aux belles actions. Or, de telles mœurs ne se trouvent jamais que là où sont la liberté et le travail. Rien ne leur est si opposé que la servitude ; elle dégrade l'homme, et après avoir avili l'esclave, elle tend à énerver le Maître, à le corrompre, à l'enchaîner sous le joug honteux de l'orgueil, de la dureté et de tous les vices.

Une île aussi importante ne pouvait manquer d'être jalouée par les nations rivales de notre puissance ; elle était exposée à être attaquée à chaque guerre, et trop éloignée de la Métropole, pour en recevoir des secours prompts. Il ne convenait donc pas d'y multiplier de malheureux esclaves qui, n'ayant rien à perdre, et ayant tout à espérer d'une révolution, ne pouvaient dans un cas d'attaque, qu'embarrasser ses défenseurs.

Nous ignorons sur quels principes l'ancienne Direction de la Compagnie a pu se déterminer, contre la nature des choses, à recourir aux bras des esclaves pour mettre cette île en valeur.

Quoiqu'il en soit, le mal est fait ; mais heureusement il n'est pas sans remède.

Vous préviendrez, Messieurs, tous les maux que traîne après soi l'esclavage introduit dans cette île, en suivant exactement l'esprit de la Loi, qui a permis aux Français d'avoir des esclaves dans leurs Colonies.

Cette loi qui, depuis le dernier siècle seulement, tolère parmi nous un usage inhumain, anciennement établi chez des peuples barbares, contre le droit naturel, ne le tolère qu'à condition que ces malheureux esclaves, dépouillés, autant qu'il est en nous, de leur qualité d'hommes, seront instruits par leurs maîtres, et éclairés des lumières de la Foi. Notre Religion simple, en les adoptant au nombre de ses enfants, leur rendra au-delà de ce qu'ils auront perdu. Ses vérités consolantes leur feront supporter avec patience la rigueur de leur sort. Encouragés par les promesses si dignes du Père commun des hommes, qui assurent la plus haute récompense aux malheureux qui pleurent, ils

---

<sup>1</sup> remplacé par : de l'état

<sup>2</sup> supprimé



serviront leurs Maîtres avec fidélité, comme leurs bienfaiteurs ; et malgré les horreurs de l'esclavage, ils pourront être heureux, en conservant cette liberté précieuse de l'âme que le vice seul peut enlever.

La même loi exige encore que le Maître favorise le mariage parmi les esclaves, qu'il les nourrisse, les habille et les traite avec humanité. Quand la nature parle, est-il donc besoin d'une loi positive? Se trouverait-il dans cette Colonie des Maîtres assez dénaturés, pour que l'autorité y fût obligée de recourir à la Loi, pour venger la nature ? Que de tels hommes, s'il s'en trouve, rentrent un instant en eux-mêmes ! Qu'ils écoutent le cri touchant et terrible de l'humanité, ils seront bientôt honteux et punis de leur barbarie !

Nous sommes persuadés que le plus grand nombre des Colons de cette île, est, à cet égard, au-dessus de tout reproche.

On assure néanmoins qu'il y a dans la Colonie beaucoup d'anciens esclaves, que leurs Maîtres n'ont point encore pensé à instruire des vérités de la Religion ; qu'il est des Maîtres qui, non seulement ne favorisent pas les mariages, mais qui s'y opposent ; qu'il en est qui ne leur fournissent d'autre nourriture que les racines caustiques et [vénéneuses du fonge]<sup>1</sup> qu'ils leur permettent d'aller arracher sur le bord des rivières ; que [plusieurs]<sup>2</sup> maîtres les surchargent sans pitié de travail.

Qu'enfin on voit dans l'île beaucoup de ces malheureux qui ne sont point habillés, et que l'on en compte plus de six cents que les mauvais traitements ont rendus fugitifs dans les bois<sup>3</sup>.

Si de tels rapports étaient vrais, malgré ce que je dois en penser d'après ce que j'ai vu autrefois moi-même, lorsque j'ai vécu parmi vous, les mœurs de cette Colonie auraient bien changé ; et nous vous déclarons, Messieurs, que dans ce cas nous ferons valoir toute la sévérité des Lois pour protéger et venger l'humanité outragée : pourrions-nous faire un meilleur usage de notre autorité?

N'oublions jamais que le seul moyen de prévenir les malheurs dont l'introduction des esclaves menace cette Colonie, est d'être juste et bienfaisant envers ces malheureux, de favoriser, par les mariages, la multiplication de ces ouvriers devenus nécessaires. Des esclaves bien traités serviront toujours bien leurs Maîtres et pendant la paix et pendant la guerre; ils ne chercheront ni à fuir dans les bois, ni à désertir chez l'ennemi. Attachés à la Religion catholique, ils le seront à notre nation ; ils se croiront Français ; ils auront en horreur toute autre Religion, et craindront de tomber sous la puissance d'une nation hérétique ; mais il faudra beaucoup d'instructions, pour faire prendre à leur esprit cette tournure avantageuse.

Leurs enfants regarderont la maison du Maître comme la maison paternelle, et l'île comme leur Patrie.

Quelle situation plus délicieuse que celle d'un Maître bienfaisant, qui vit sur sa terre au milieu de ses esclaves, comme au milieu de ses enfants ; qui les voit autour de lui, deviner ses volontés et prévenir sa parole, pour les exécuter avec ardeur ; qui voit des pères et mères sains et robustes lui apporter annuellement le premier sourire du fruit de leur amour, comme des prémices dus au Père commun de tous ses serviteurs. Ils craignent son absence, autant que d'autres malheureux craignent la présence d'un Maître impitoyable ; lorsqu'il reparaît au milieu d'eux, il est comme l'astre bienfaisant qui réjouit toute la nature d'un de ses regards. Il trouve tout dans le plus grand ordre, et ne voit autour de lui que des hommes empressés, gais et contents.

---

<sup>1</sup> remplacé par : insalubres. (Note jpm : *fonse* ou *fonze*, espece d'arum, variété du chou-caraïbe qui n'est nullement toxiques selon J.F Cossigny : *Lettre à M. Sonnerat*, p.33).

<sup>2</sup> remplacé par : certains

<sup>3</sup> Ajout d'une note : L'éloquent et vertueux St Pierre a décrit avec toute l'énergie et la sensibilité qu'on lui connaît, les horribles traitemens que les malheureux esclaves de cette île éprouvent de la part de leurs maîtres. « Quand ils sont vieux, dit-il, on les envoie chercher leur vie comme ils peuvent. Un jour j'en vis un qui n'avait que la peau et les os, découper la chair d'un cheval mort pour la manger. C'était un squelette qui en dévorait un autre » « .... Femmes sensibles, vous pleurez aux tragédies, et ce qui sert à vos plaisirs est mouillé de pleurs, et teint du sang des hommes ! *Voyage à l'Isle de France, Tom. i. pag, 198 et 204.*

De tels esclaves vaudront des hommes libres. Loin d'être dangereux à leurs Maîtres, dans le cas d'une invasion de la part de l'ennemi, ils seront au contraire de très-bons défenseurs de la Colonie ; et je suis persuadé que tous les bons Maîtres de l'île compteraient en pareil cas sur l'attachement de leurs esclaves.

Vous voyez donc, Messieurs, que la nature, la raison, la Religion, votre intérêt et celui de la Colonie, votre propre bonheur, tout vous parle plus fortement que la Loi elle-même, en faveur de ces infortunés.

Mais, de tous les maux auxquels cette île a été exposée par l'introduction des esclaves, le plus dangereux et le plus funeste à son bonheur, serait sans contredit la corruption des mœurs, suite trop naturelle et du pouvoir contre nature que le Maître a sur ses esclaves, et de l'abaissement forcé de tous ces êtres créés pour être libres, et qui ne le sont pas.

La loi a eu pour objet de prévenir un si grand malheur, non seulement en ordonnant d'instruire les esclaves dans les maximes pures de la Morale chrétienne, mais encore en prononçant des peines sévères contre le Maître qui abuserait de son autorité pour séduire sa jeune esclave. Elle a fait plus : elle a défendu l'affranchissement des enfants qui naîtraient d'un tel concubinage, dans l'espérance qu'un maître trop aveuglé par sa passion pour voir ce qu'il doit à Dieu, à soi-même, à l'exemple et à la fidélité conjugale, serait au moins arrêté par la crainte si naturelle d'avoir des enfants très-certainement malheureux.

Les mœurs sont l'accomplissement de tous les devoirs naturels, religieux et civils. Cet accomplissement est l'ordre moral, sans lequel aucune société ne saurait être heureuse, ni même subsister un certain temps. La vertu n'est autre chose que l'amour et la pratique de cet ordre.

Si les grands Empires et les Royaumes les mieux fondés en ont besoin pour conserver leur existence ; s'ils sont faibles ou puissants ; s'ils prospèrent, ou s'ils touchent à leur ruine, suivant que les mœurs y sont plus ou moins conservées, que sera-ce donc d'une Colonie, espèce de société isolée, naissante et faible par sa nature ? Chez un grand peuple on s'apercevra moins de l'influence funeste qu'aura sur la masse générale le défaut des mœurs parmi une multitude de particuliers.

Dans la distribution immense des différents états qui constituent ces grandes sociétés, il en est toujours quelques-uns de privilégiés, dans lesquels la vertu se plaît, se conserve davantage, et semble même se naturaliser. Cet heureux levain n'attend souvent qu'une, circonstance favorable pour rendre à la masse une fermentation salutaire qui la rétablira dans sa première valeur.

Mais dans une Colonie qui ne peut être regardée que comme une famille, dès que les mœurs manquent chez une partie des individus qui la composent, la contagion de l'exemple gagne presque en un instant toute la circonférence du cercle qui la renferme ; bientôt tout est corrompu, et une telle société est condamnée à périr dès son berceau.

Ne cherchons pas, Messieurs, à nous faire illusion sur les causes de l'état de langueur et d'inertie dans lequel se trouve cette Colonie, malgré les sommes immenses qu'elle a coûté à l'Etat depuis près d'un demi-siècle qu'on a commencé à l'établir.

Son climat tempéré donne peu de besoins ; l'air y est salubre et favorable à la population ; le sol en est le plus fertile que l'on connaisse dans le monde, et le mieux arrosé ; en faisant gratter simplement la terre deux fois l'année, vous y recueillez annuellement deux moissons abondantes. Si une telle île est encore sans forces ; si les premiers esclaves qui y furent introduits, y ont si peu multiplié, qu'il faille sans cesse y en apporter de nouveaux ; si l'île n'est pas encore en état de nourrir ses habitants et de fournir des vivres au petit nombre de vaisseaux qui y abordent, nous ne pouvons nous en prendre au physique du climat : tout nous dit qu'il ne saurait y être meilleur.

Si nous examinons les causes morales, nous voyons que depuis l'établissement de cette Colonie, toujours languissante, il en est sorti une multitude prodigieuse de fortunes énormes ; si ces fortunes avaient été le produit des cultures, ces cultures existeraient encore, et l'île ne serait pas dans l'état de faiblesse où nous la trouvons.

D'où sont donc sorties tant de fortunes subites, dans une île qui semble ne produire encore que des bois et des pierres ? Vous le savez, Messieurs, et je n'ajouterai aucune réflexion à ce sujet.

Si nous examinons l'état de la religion dans cette île, nous serons au premier coup d'œil indignés de voir que l'établissement principal de la Colonie est encore, pour ainsi dire, sans un Temple destiné au culte public. Une indifférence aussi honteuse avilit sans doute notre nation aux yeux des étrangers qui abordent ici ; mais elle annonce de plus une autre indifférence bien effrayante pour tout Patriote qui s'intéresse au bonheur de cette Colonie<sup>1</sup>.

Si nous examinions les mœurs particulières un luxe étonnant se présente à nos yeux.

Quoi, le luxe ! le luxe le plus scandaleux dans une île qui manque de pain, et qui n'a aucun objet de commerce. Ah! Messieurs, n'en cherchons pas davantage, et convenons franchement que si cette Colonie est misérable, si avant même d'avoir existé, elle est sur son déclin, elle doit l'attribuer, non au physique du climat, mais à la corruption des mœurs, aux vices d'une partie de ses habitants.

Par toute la terre, le premier âge d'un peuple est l'âge des mœurs et de la vertu. Les mœurs amènent la force et la puissance, la puissance produit les richesses. De celles-ci naît le luxe qui perd les mœurs et la nation, à moins que des Lois sages ne préviennent un si grand malheur.

Dans cette île, l'ordre des vicissitudes humaines est changé : le luxe et la corruption ont devancé leurs causes.

Une Colonie qui n'a jamais eu ni puissance, ni richesse, qui est énervée par un luxe extravagant, égal à celui des peuples les plus riches, est dans l'ordre moral le phénomène le plus monstrueux.

En vain, croirons-nous, Messieurs, pouvoir, à force de travaux, rétablir cette Colonie, y amener la force, la puissance, la richesse et le bonheur, si nous ne commençons par y rétablir les mœurs. Sans elles, sans la vertu, tous nos efforts, tous nos travaux mêmes tourneront contre nous ; ils ne serviraient qu'à attirer les forces de l'ennemi, et qu'à lui préparer une conquête facile.

Intimement convaincu de cette vérité qui nous effraye, nous avons recours à vous, messieurs les Colons ; votre état de cultivateurs vous attache à des occupations qui donnent naturellement des mœurs simples, frugales et innocentes. C'est au milieu des travaux champêtres que la vertu se plaît à exercer son empire. Plus vous tenez à la Colonie par vos propriétés, plus vous êtes intéressés à défendre les droits de la vertu qui seule peut la rendre heureuse, puissante, invincible : vous en êtes les vrais soutiens; toute l'espérance de la Patrie est encore ici en vous.

Qu'une noble émulation s'empare donc aujourd'hui de tous les cœurs ; que tout se renouvelle dans cette île ; qu'à ce luxe insensé qui énerve les âmes, vous fassiez succéder ce luxe d'aisance qui donne de la vigueur, et inspire la confiance et le courage.

C'est à vous à donner l'exemple de l'attachement le plus inviolable à tous les devoirs que prescrivent la nature, la Religion et la société. Votre exemple gagnera tous les autres habitants libres ou esclaves. Alors vous verrez la Colonie faire des progrès rapides ; alors toutes les familles qui la composent, n'en, feront plus qu'une, heureuse au-dedans et redoutable au dehors.

Alors les vœux de la Patrie seront remplis; et vous serez mis au nombre de ses enfants les plus chéris.

Alors le ciel répandra ses bénédictions sur des cultures exercées par des mains pures et innocentes, et vous serez dans la plus grande abondance.

Alors la renommée publiant par-tout votre bonheur et votre vertu, quel ennemi serait assez téméraire pour oser tenter une descente sur une île habitée par un peuple nombreux , cultivateur et guerrier, protégé du ciel, et que sa vertu rendrait invincible par l'union de tous ses membres, par la force qu'elle donne, par le courage qu'elle inspire ?

---

<sup>1</sup> Ajout d'une note : «On y est d'une insensibilité extrême pour tout ce qui fait le bonheur des âmes honnêtes. Nul goût pour les lettres et les arts ; les sentimens naturels y sont dépravés, on regrette la patrie à cause de l'opéra et des filles ; souvent ils sont éteints. J'étais un jour à l'enterrement d'un homme considérable où personne n'était affligé, j'entendis son beau-frère, remarquer qu'on n'avait pas fait la fosse assez profonde». *Voyage à l'Isle de France, tom. I.*

